

REPUBLIQUE FRANÇAISE

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES
Article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JUILLET 2024

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Nombre de Conseillers			
Composant le Conseil :	19	Représenté(es) :	4
En exercice :	19	Excusé(es) :	2
Présents :	10	Non excusé(es) :	3

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE TRENTE ET UN JUILLET A HUIT HEURES TRENTE, le Conseil Municipal de la Ville des Mathes-La Palmyre s'est assemblé sous la présidence de Madame BASCLE Marie, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 26 juillet 2024 conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRÉSENTS : M. BASCLE, JP. CARON, S. THIRÉ, C. AUGUSTIN, F.X DEGORCE-DUMAS, K. POUILLAT, D. CHEVALIER, L. PICON, M.L FREUND, B. LARGETEAU

ABSENTS REPRÉSENTÉS : P. SAENZ à J.P CARON, C. LEYRAUD à M. BASCLE, J.C PILLET à F.X DEGORCE-DUMAS, C.LOCHET à S. THIRÉ

ABSENTS EXCUSÉS : A. ROSSARD, D. FRADIN

ABSENTS NON EXCUSÉS : P. LE TELLIER, K. HARRACA, R. PRUNIER

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : C. AUGUSTIN

MARCHES PUBLICS

POINT 1 Autorisation de signer un avenant au marché public n°2024/01 pour le spectacle pyrotechnique de la Palmyre d'août 2024

Unanimité

A/ Questions diverses

Affiché le 1^{er} août 2024

Le Maire des Mathes – La Palmyre

Marie Bascle

